

Le 9 janvier 2006

À une assemblée régulière du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet et Lyse Gingras et messieurs Robert Pilote, Laurent Habel et André Drolet, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire. Monsieur Yvon-Paul Morissette était absent avec motivation.

- Rés. 06-01 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil
Procès-verbal municipal accepte le procès-verbal du 5 décembre 2005, tel que rédigé.
du 5-12-05
- Rés. 06-02 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil
Procès-verbal municipal accepte le procès-verbal du 19 décembre 2005, tel que rédigé.
du 19-12-05
- Rés. 06-03 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal
Procès-verbal accepte le procès-verbal du 19 décembre 2005 (budget), tel que rédigé.
du 19-12-05
(budget)
- Rés. 06-04 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil
Procès-verbal municipal accepte le procès-verbal du 12 décembre 2005 de la Bibliothèque municipale,
du 12-12-05 tel que rédigé.
Bibliothèque
- Rés. 06-05 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal
Procès-verbal accepte le procès-verbal du 6 décembre 2005 de la Commission municipale des loisirs, tel
du 6-12-05 que rédigé.
CML
- Rés. 06-06 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les comptes
Comptes du suivants:
mois
- | | |
|---|-----------|
| 883- Centre d'initiation au patrimoine La grande Ferme | 75,00\$ |
| 884- Station Mont-Ste-Anne | 9 000,00 |
| 885- PG Mensys Systèmes d'Information | 5 230,15 |
| 886- Québec municipal | 316,32 |
| 887- Association des Chefs en sécurité incendie du Québec | 197,84 |
| 888- COMBEQ | 253,06 |
| 889- Fédération québécoise des municipalités | 2 058,79 |
| 890- CCH Canadian ltd | 436,56 |
| 891- Comptoir d'Entr'aide de St-Ferréol-les-Neiges | 500,00 |
| 892- Club d'Auto-neige Le Sapin d'Or inc. | 230,05 |
| 893- Daniel Paré | 203,50 |
| 894- Association québécoise d'urbanisme | 103,52 |
| 895- André Lachance Excavation Terrassement inc. | 198,00 |
| 896- École du Ruisseau | 450,00 |
| 897- Diane Bernard et Lise Gingras | 412,58 |
| 898- Ricoh Canada inc. | 220,01 |
| 899- Ministre des Finances | 58,00 |
| 900- Service M. & R. inc. | 6 195,95 |
| 901- Propane Charlevoix | 542,80 |
| 902- Commission scolaire des Trois-Lacs | 2 116,46 |
| 903- Alain Bourget en Fiducie | 5 000,00 |
| 904- Déneigement Daniel Lachance inc. | 85 233,17 |

905- Daniel Paré	362,80\$
906- Martin Pouliot	65,86
907- Immeubles K.B.	23,19
908- Les Chalets du Faubourg inc.	116,29
909- Vic Petitclerc et Sandra Hébert	12,35
910- Jean-Pierre Boucher	9,30
911- Jean-François Emond	2,81
912- Louis Jean et Linda Morel	195,14
913- BMO Banque de Montréal	27 447,25
914- François Drouin	247,54
915- Télé-Recharge	1 150,25
916- Christine Rivard	58,09
917- Louisianne St-Gelais	37,74
918- Manon Larouche	114,29
919- Sofitech inc.	401,44
920- Syndicat des employés municipaux de la Côte-de-Beaupré	642,73
921- SSQ Groupe Financier	1 975,53
922- SSQ Société d'assurance-vie inc.	7 588,30
923- Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	548,25
924- Bell Canada	280,38
925- Propane Charlevoix	681,55
926- Beau-Pré Fleuriste enr.	287,57
927- Ville de Québec	2 454,10
928- Médias Transcontinental s.e.n.c.	517,61
929- Ladufo inc.	1 726,95
930- Services M. & R. inc.	4 489,73
931- Ricoh Canada inc.	193,92
932- Société canadienne des postes	295,41
933- Les Annuaires G.B. inc.	391,09
934- Claude Gagnon	49,50
935- Benoit Corriveau	120,00
936- Katherine Meloche	37,50
937- Richard Forgues	78,00
938- CMP Mayer inc.	1 749,83
939- Trudel & Piché inc.	476,20
940- Plongée Sous-Marine Nautilus inc.	16,10
941- Romulus Bilodeau	451,16
942- Bradco ltée	399,43
943- L'Autre Voix	345,08
944- Alain Bourget, Nte	534,58
945- Bertrand Sylvain	364,38
946- Dooly's	258,00
947- Restaurant Le Marie	125,95
948- Robert Pichette	160,00
949- Ent. Raynald Racine inc.	65,20
950- Claudette Lachance	60,00
951- Stellain Sylvain	17,25
952- Germain Tremblay	450,00
953- Garage Paul Fortin inc.	250,32
954- Quincaillerie Normand Lachance inc.	1 253,80
955- François Drouin (Petite caisse)	23,94
956- André Lachance Excavation Terrassement inc.	2 198,99
957- Québec Linge	30,19
958- Déneigement Daniel Lachance inc.	842,32
959- Imprimerie Blouin inc.	3 492,14
960- Station Service du Faubourg	820,72

961- Buro Plus	1 118,74\$
962- Réal Huot inc.	672,33
963- Les Éditions Yvon Blais inc.	42,70
964- Laboratoire de l'Environnement LCQ inc.	384,18
965- Accessoires à incendies de Québec inc.	5 477,31
966- Fédération québécoise des municipalités	32,58
967- Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc.	2 312,01
968- Génivar Groupe Conseil	3 795,83
969- Dominique Paré	166,00
1- Propane Charlevoix	677,24
2- Déneigement Daniel Lachance inc.	85 233,17
3- Québec Linge	30,34
4- Station Service du Faubourg	101,00
5- Socan	113,52
6- Novicom 2000 inc.	66,71
7- Groupe Ultima inc.	42 529,00
8- FQM	1 334,28
3099- Hydro-Québec	3 329,48
3100- Hydro-Québec	1 925,83
3101- Telus Mobilité	550,30
3102- Rogers Sans-Fil	97,36
3103- Oricom Internet	17,20
3104- Ministre du Revenu du Québec	14 512,84
3105- Receveur Général du Canada	8 625,05
3106- Bell Canada	1 024,48
3107- Hydro-Québec	1 146,19
3108- Visa Desjardins	66,00
50471- Robert Dupont	70,39
50472- Daniel Paré	421,90
50473- Robert Pichette	196,88
50474- Daniel Paré	836,90
50475- Robert Pichette	135,18
50476- Daniel Lachance	150,80
50477- Daniel Paré	755,95
50478- Robert Pichette	201,69
50479- Rock Lajeunesse	143,19
50480- Marcel Caron	3 175,70
50481- Daniel Paré	965,75
50482- Robert Pichette	529,17
50483- Stéphane Dupont	41,15
50484- Pascal Cauchon	41,15
50485- Rock Lajeunesse	1 102,23
50486- Daniel Lachance	387,22
50487- Raynald Racine	253,72
50488- Germain St-Hilaire	218,64
50489- Stellain Sylvain	246,56
50490- Judith Paradis	61,82
50491- Martin Sylvain	221,70
50492- Normand Lachance	175,39
50493- Magella Tremblay	120,54
50494- Bertrand Sylvain	928,42
50495- Steeve Lefebvre	242,21
50496- Yvan Lajeunesse	208,97
50497- Simon Lajeunesse	155,59
50498- Francis Marquis	19,92
50499- Dany Drouin	142,31

50500-	Jonathan Racine	91,28\$
50501-	Kevin Morency-Isabelle	40,98
50000-	Germain Tremblay	1 191,79
50001-	Yvon-Paul Morrissette	422,72
50002-	Lyse Gingras	407,04
50003-	Robert Pilote	265,74
50004-	André Drolet	407,04
50005-	Daniel Paré	442,24
50006-	Robert Pichette	348,24
500492-	François Drouin	610,60
500493-	Louisianne St-Gelais	441,42
500494-	Bertrand Sylvain	654,07
500495-	Martin Pouliot	403,58
500496-	Isabelle Poitras	520,18
500497-	Manon Larouche	275,21
500498-	Christine Rivard	167,81
500499-	Kevin Morency-Isabelle	217,97
500500-	Marc Racine	150,80
500501-	François Drouin	701,02
500502-	Louisianne St-Gelais	431,42
500503-	Bertrand Sylvain	672,92
500504-	Martin Pouliot	983,52
500505-	Isabelle Poitras	517,99
500506-	Manon Larouche	274,27
500507-	Christine Rivard	293,12
500508-	Kevin Morency-Isabelle	139,72
500509-	François Drouin	587,98
500510-	Louisianne St-Gelais	450,65
500511-	Bertrand Sylvain	604,26
500512-	Martin Pouliot	812,13
500513-	Isabelle Poitras	527,05
500514-	Manon Larouche	287,58
500515-	Christine Rivard	293,12
500516-	Kevin Morency-Isabelle	18,63
500517-	François Drouin	1 369,63
500518-	Louisianne St-Gelais	491,72
500519-	Bertrand Sylvain	1 321,46
500520-	Martin Pouliot	1 061,72
500521-	Isabelle Poitras	431,69
500522-	Marc Racine	587,52
500523-	Dany Simard	260,57
500524-	Daniel Lessard	74,60
500525-	Rachel Picard	198,19
500000-	Laurent Habel	440,95
500001-	Monique Goulet	407,04
500002-	François Drouin	596,28
500003-	Louisianne St-Gelais	455,98
500004-	Bertrand Sylvain	775,04
500005-	Martin Pouliot	427,95
500006-	Isabelle Poitras	497,14
500007-	Manon Larouche	200,79
500008-	Christine Rivard	106,21
500009-	Kevin Morency-Isabelle	33,54
500010-	Marc Racine	295,30
500011-	Rachel Picard	260,45

soient et sont payés.

Je soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la sus-dite municipalité.

Et j'ai signé, ce onzième jour du mois de janvier deux mille six.

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tel qu'adoptés dans le budget par le conseil municipal, pour l'année 2006:

1. La rémunération des élus;
2. Le salaire des employés à temps plein et des employés temporaires (pour ceux fixes et autorisés au préalable par le conseil);
3. Les contributions de l'employeur;
4. Les frais de financement;
5. Les factures payées par la petite caisse dont les items de dépenses sont limités à 350 \$;
6. Les contrats de déneigement et de cueillette et d'enfouissement des ordures ménagères; et
7. Toutes autres dépenses jugées nécessaires, telles que l'électricité, le téléphone, le gaz propane etc.

Et j'ai signé, ce onzième jour du mois de janvier deux mille six.

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.

Rés. 06-07
Nomination
Comités
MRC

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal nomme sur les différents comités de la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré les personnes suivantes:

- Madame Chantale Richard sur le comité de gestion des matières résiduelles;
- Madame Lyse Gingras sur le comité de la politique familiale;
- Monsieur Rock Lajeunesse sur le comité de sécurité incendie et sécurité civile;

Rés. 06-08
Formation Q-
2, r.8

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal inscrive madame Chantale Richard à la formation sur l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) offert par la Fédération québécoise des Municipalités et la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, les 1^{er} et 2 mars 2006 à Baie St-Paul. Le coût d'inscription est de 368,08\$. Ses frais de déplacement lui seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

- Rés. 06-09
Adhésion
ADMQ Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal renouvelle l'adhésion du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, pour l'année 2006, au montant de 339,32\$.
- Rés. 06-10
Entente entre
la M.R.C. et
le Procureur
général Attendu que la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré a la possibilité de conclure une entente avec le Procureur général du Québec relativement au traitement des constats d'infraction délivrés en vertu du *Code de sécurité routière* ou de la *Loi sur les véhicules hors route* sur les routes entretenues par ou pour le ministère des Transports comprises dans le territoire sur lequel la cour municipale a compétence;
- Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges a reçu une copie du projet d'entente à intervenir entre la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré et le Procureur général du Québec, le 22 décembre 2005;
- Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges est favorable à la conclusion de ladite entente;
- En conséquence:
- Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal fasse savoir à la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré et au Procureur général du Québec que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges ne s'oppose pas à la conclusion de l'entente relative au traitement des constats d'infraction par la cour municipale de la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré sur les routes du ministère des Transports.
- Rés. 06-11
Colloque
sécurité civile Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal inscrive le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, au 6^{ème} colloque sur la Sécurité civile qui se tiendra les 21 et 22 février 2006 à St-Hyacinthe. Ses frais de déplacement et d'hébergement lui seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.
- Retrait d'un
conseiller Monsieur André Drolet se retire de la salle du conseil municipal.
- Rés. 06-12
Carnaval des
Neiges Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accorde une subvention de 2 500 \$ pour l'édition 2006 du Carnaval des Neiges. Il est demandé à ce que l'organisation fournisse à la municipalité les états financiers 2005 ainsi que le taux de participation aux activités si disponible. Les mêmes informations devront accompagner toute demande de subvention pour les années à venir.
- Retour du
conseiller Monsieur André Drolet revient siéger à la table du conseil.
- Rés. 06-13
Compte règl.
#96-357 Attendu que le Centre communautaire du Lac des Trois-Castors a fait l'objet d'une poursuite à la Cour des Petites créances par monsieur Gilles Dufour pour le remboursement des travaux d'aménagement du seuil du Lac Plante;
- Attendu que le Centre communautaire du Lac des Trois-Castors conteste le paiement de ces travaux effectués sur leur propriété sans leur autorisation;
- Attendu que monsieur Dominique Paré, président du Centre communautaire du Lac des Trois-Castors, a engagé des dépenses pour contester la requête à la Cour des Petites créances;

Attendu qu'en vertu de la résolution #05-362, le conseil municipal a accepté que les frais juridiques engagés pour défendre le Centre communautaire du Lac des Trois-Castors soient payés à même les sommes perçues en vertu du règlement #96-357;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal rembourse les frais de 166 \$ engagés par monsieur Dominique Paré pour contester la requête déposée par monsieur Gilles Dufour à la Cour des Petites créances.

Rés. 06-14
Avis juridi-
que règle.
permis et
certificats

Attendu qu'il est prévu dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* que les municipalités du Québec adoptent un règlement sur les permis et certificats;

Attendu qu'un projet de règlement sur les permis et certificats a été soumis au comité consultatif d'urbanisme pour approbation;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de demander un avis juridique à l'étude légale Pouliot L'Écuyer concernant le règlement sur les permis et certificats.

Avis de
motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Robert Pilote, conseiller, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement sur les permis et certificats. Une dispense de lecture est demandée.

Rés. 06-15
Adoption
règl. #06-490

Il est proposé par monsieur Laurent Habel, appuyé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement numéro 06-490 modifiant le règlement #94-315 décrétant l'imposition d'un tarif de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.

Rés. 06-16
Adoption
règl. #06-491

Il est proposé par monsieur André Drolet, appuyé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement numéro 06-491 modifiant le règlement #00-415 relatif à la gestion des déchets. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.

Rés. 06-17
Adoption
règl. #06-492

Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement numéro 06-492 modifiant le règlement #159 constituant le comité consultatif d'urbanisme. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.
Pour: Messieurs Robert Pilote et Laurent Habel et mesdames Monique Goulet et Lyse Gingras
Contre: Monsieur André Drolet

Avis de
motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Laurent Habel, conseiller, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement de modification du règlement #02-434 relatif à la rémunération et au remboursement des dépenses des élus municipaux. Une dispense de lecture est demandée.

Rés. 06-18
Détection de
fuites

Attendu qu'un bilan de consommation réalisé suite à des lectures de nuit les 15 et 16 juin 2005 et les 16 et 17 novembre 2005 démontre une consommation d'eau potable anormalement élevée;

Attendu que le volume moyen distribué la nuit les 15 et 16 juin 2005 s'élève à 990.303

m³/jour alors que théoriquement il devrait se situer autour de 633.3 m³/jour, soit un potentiel d'économie autour de 370 m³/jour;

Attendu que le bilan de consommation réalisé à partir des lectures des 16 et 17 novembre 2005 donne sensiblement les mêmes résultats;

Attendu qu'il y a intérêt à établir si le potentiel d'économie se situe au niveau des consommations ou des fuites;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal engage la compagnie Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc. pour effectuer la recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc municipal. Un montant maximal de 15 000 \$ est alloué pour ces travaux.

Rés. 06-19 Attendu que dans le cadre des demandes de subvention pour les programmes FIMR et de transfert de la taxe d'accise fédérale sur l'essence, les municipalités doivent déposer un plan d'intervention en infrastructures municipales;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal mandate la firme d'ingénieurs Génivar Groupe Conseil à préparer un plan d'intervention pour le renouvellement des équipements et des conduites d'aqueduc et d'égout.

Rés. 06-20 Attendu que proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal retienne les services de la firme Pluram inc. pour la présentation du projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale lors de l'assemblée de consultation du 10 janvier 2006.

Rés. 06-21 Attendu que pour combler ses besoins en eau potable, la municipalité aménagera un puits d'une capacité de 180 guspm sur lot 242-P dans le rang St-Antoine;
Attendu que pour rejoindre le réseau d'aqueduc existant, la municipalité doit installer une conduite d'amenée sur les lots 233-P à 241-P, sous la ligne de transport d'énergie électrique;

Attendu que les lots 233-P à 241-P sont situés dans la zone agricole désignée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (c. P-41.1);

En conséquence:

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation d'installer une conduite d'aqueduc sur les lots 233-P à 241-P, dans l'emprise de la ligne de transport d'énergie électrique.

Rés. 06-22 Attendu que dans le cadre du schéma de couverture de risques, la municipalité doit installer des réservoirs souterrains dans les secteurs non desservis;
Attendu que parmi les endroits identifiés où des réservoirs sont prévus, la municipalité doit en installer un à proximité de l'usine appartenant à Produits forestiers J.V. inc. située au 5045 avenue Royale;

Attendu qu'une entente est intervenue avec le propriétaire du lot 299-P, monsieur Louis

Marie Caron, pour qu'un réservoir soit installer sur sa propriété;

Attendu que l'emplacement est situé dans la zone agricole désignée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Attendu que dans ce secteur, il n'existe aucun emplacement à proximité qui ne soit pas dans la zone agricole désignée;

En conséquence:

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation d'utiliser à d'autres fins que l'agriculture une partie du lot 299-P pour y installer un réservoir souterrain pour des fins de protection contre l'incendie et d'obtenir une servitude.

- Rés. 06-23 Attendu que dans le cadre du schéma de couverture de risques, la municipalité doit installer des réservoirs souterrains dans les secteurs non desservis;
- Demande d'autorisation CPTAQ lot 314-P Attendu que parmi les endroits identifiés où des réservoirs sont prévus, la municipalité doit en installer un à proximité de l'intersection de l'avenue Royale et du rang St-Antoine;
- Attendu qu'une entente est intervenue avec le représentant du propriétaire du lot 314-P, monsieur Philippe Poulin, pour qu'un réservoir soit installer sur sa propriété;

Attendu que l'emplacement est situé dans la zone agricole désignée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Attendu que dans ce secteur, il n'existe aucun emplacement à proximité qui ne soit pas dans la zone agricole désignée;

En conséquence:

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation d'utiliser à d'autres fins que l'agriculture une partie du lot 314-P pour y installer un réservoir souterrain pour des fins de protection contre l'incendie et d'obtenir une servitude.

- Rés. 06-24 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal fasse l'acquisition d'un habit de pompier pour le service incendie.
- Rés. 06-25 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal fasse l'acquisition de 400 licences de chien et des registres pour l'année 2006.
- Rés. 06-26 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal retienne les services de monsieur Mario Boulianne de la municipalité de St-Joachim pour effectuer le compagnonnage de monsieur Daniel Paré dans le cadre du "Programme d'apprentissage en milieu de travail" pour le poste d'opérateur et de préposé à l'aqueduc.
- Rés. 06-27 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal nomme madame Chantale Richard à titre d'inspectrice en bâtiment.

- Rés. 06-28 Automatisation rapport eau potable Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la proposition de Génivar Groupe Conseil, au montant de 5 950 \$, taxes en sus, pour vérifier, corriger et valider les informations du système d'opération d'eau potable et automatiser les divers rapports générés manuellement.
- Rés. 06-29 Logiciel gestion à distance Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal mandate Génivar Groupe Conseil à procéder à l'acquisition et à l'installation du logiciel PC Anywhere pour permettre à monsieur Bertrand Sylvain de consulter, à partir de chez lui, le système d'opération d'eau potable.
- Rés. 06-30 Appareil photo numérique Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal fasse l'acquisition d'un appareil photo numérique, d'un montant maximum de 400 \$, pour le service des travaux publics.
- Rés. 06-31 Remplaçant M.R.C. Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal nomme le maire suppléant, monsieur Laurent Habel, pour remplacer le maire, monsieur Germain Tremblay, en cas d'absence de ce dernier, aux assemblées du conseil de la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré.
- Rés. 06-32 Vente climatiseurs Attendu que la municipalité a fait paraître deux (2) avis publics des biens excédentaires qu'elle souhaitait se départir;
- Attendu que la municipalité n'a reçu aucune soumission suite à ces affichages;
- Attendu que monsieur Robert Pichette a offert dernièrement la somme de 50 \$ pour trois (3) climatiseurs;
- En conséquence:
- Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'offre de monsieur Robert Pichette de lui céder trois (3) climatiseurs pour un montant de 50 \$.
- Rés. 06-33 Nomination personne désignée Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal désigne madame Chantale Richard pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales*.
- Rés. 06-34 Balayeuse Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal fasse l'acquisition d'une balayeuse pour l'entretien du gymnase de l'École du Ruisseau.
- Rés. 06-35 Fer et cuivre Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal autorise les employés à vendre les rebuts de fer et de cuivre provenant des différents chantiers et à conserver le montant de la vente pour les fins d'activités sociales.
- Rés. 06-36 Insonorisation salle de caucus Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal engage la firme Insonorisation GL'H inc. pour soumettre des recommandations pour les travaux d'insonorisation de la salle de réunion de l'Hôtel de ville.
- Levée de l'assemblée à 21 heures 25.

